



Le 16 décembre 2016

Copie de résolution

MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2016, À LA SALLE MUNICIPALE DE GRAND-MÉTIS

Sont présents : les conseillers messieurs Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, et madame Annie Gonthier, formant quorum sous la présidence de monsieur Rodrigue Roy, maire.

1.1 Rés. : 2016- 187 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017

Considérant que l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier :

Pour ce motif, il est proposé par madame Annie Gonthier et unanimement résolu que le budget qui suit soit adopté pour l'exercice financier 2017 et qu'il soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la Municipalité.

RECETTES	2017
Taxes générales	316 987 \$
Eau	15 517 \$
Matières résiduelles	28 970 \$
Taxes sur une autre base	1 500 \$
Services rendus	32 190 \$
Imposition de droits / Amendes	10 310 \$
Intérêts	5 075 \$
Autres revenus	28 165 \$
Transfert	62 715 \$
Affectations	35 000
TOTAL	536 429

CHARGES	2017
Administration générale	156 041 \$
Sécurité publique	59 689 \$
Transport	147 829 \$
Hygiène du milieu	55 706 \$
Aménagement et urbanisme et dév.	28 037 \$
Loisirs et culture	47 502 \$
Frais de financement	6 625 \$
Affectations	35 000 \$
TOTAL	536 429 \$

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
SUJETTE À RATIFICATION

CE : 16 décembre 2016


Chantal Tremblay, directrice générale
et secrétaire-trésorière